

LA MAISON DANS LAQUELLE

Une action de L'amicale des certitudes du doute
5, place de la halle, 24350 Lisle

APRÈS L'ORAGE

Résidence de rencontre, de recherche et de création
Du **10 au 20 août 2023** dans **La maison dans laquelle**, Dordogne

Après l'orage est une résidence de création, d'échange et de rencontre à destination de 6 jeunes artistes diplômé.es de l'Ebabx et 6 jeunes artistes diplômé.es de l'école d'art de la Villa Arson qui se tiendra du 10 au 20 août 2023 dans *La maison dans laquelle* à Lisle en Dordogne, projet porté par l'artiste Lola González et le réalisateur Malak Maatoug. *Après l'orage* s'adresse cette année à des jeunes artistes dont les pratiques sont tournées vers la vidéo, la performance, le son, l'écriture ou encore l'art culinaire, questionnant notre rapport au réel, la notion de convivialité, jouant avec les frontières de la fiction et du documentaire.

La maison dans laquelle est située au cœur d'un petit village de 900 habitant.es, Lisle, en Dordogne, et de par sa situation géographique elle invite les artistes qui y séjournent à questionner leurs rapports à la ruralité, à la notion de communauté, à ce qui existe et est à construire, à se poser la question de ce que l'on y fait, ce que l'on y montre, à qui et comment. L'omniprésence du paysage est une donnée qui peut intéresser certain.es et la possibilité de travailler avec ou à côté des habitant.es est à prendre en compte.

Ce temps de résidence permettra aux jeunes artistes des deux écoles de se rencontrer et de créer un espace commun de réflexions et d'échanges sur leurs pratiques et leurs désirs. De se confronter à une résidence de création sur un temps et un espace donnés où les participant.es pourront produire une ou plusieurs nouvelles pièces. Et pour finir, il s'agira d'imaginer collectivement un moment convivial de restitution au sein de *La maison dans laquelle* et du village de Lisle le weekend du 19 et 20 Août 2023.

Conditions d'accueil

- La résidence a lieu du jeudi 10 août au dimanche 20 août 2023.
- L'hébergement est pris en charge par la résidence : les artistes sont logé.es au camping municipal du village de Lisle, au bord de la Dronne.

Il faut prévoir et amener tentes, matelas gonflables ou tapis de sol et duvets.

- Les frais de déplacement sont remboursés sur présentation de justificatifs et pour un montant maximal de 250€ : aller-retour.
- Les repas sont pris en charge par la résidence mais pensés, cuisinés et partagés collectivement dans *La maison dans laquelle*.
- **Il est demandé aux artistes d'amener avec eux leur matériel de travail, prise de vue, montage, ect.**
- De nombreux espaces de travail sont mis à disposition.
- Les artistes recevront une bourse de 300€ d'aide à la production.

Sélection

Les candidat.es seront sélectionné.es selon les critères suivants :

- *Après l'orage* s'adresse cette année à des jeune artistes ayant obtenu leurs DNSEP entre 2020 et 2023, l'appel est donc aussi ouvert aux actuel.les étudiant.es en 5ème année sous réserve d'obtenir leurs DNSEP.
- Pertinence du projet dans le contexte spécifique du lieu d'accueil.
- Singularité de la recherche, maturité du travail artistique.
- Perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence.

Votre candidature doit être composée de :

- Une sélection des travaux précédents légendés succinctement ; n'hésitez pas à mentionner des liens vers des vidéos ou sons en ligne.
- Une courte note d'intention ne dépassant pas 3000 signes pouvant comporter un maximum de 5 images ou esquisses.
- Vos coordonnées : adresse postale, courriel, numéro de téléphone.

Date limite d'envoi des projets : au plus tard le 1er mars 2023 à minuit

Merci d'envoyer le dossier de candidature par courriel à l'adresse suivante : apreslorage@lamaisondanslaquelle.com

Un comité de sélection, composé de membres des deux écoles d'arts concernées, et des membres de *La maison dans laquelle* se réunira début mars 2023, la décision sera rendue mi mars 2023.

Cette résidence bénéficie du soutien du dispositif Culture Pro du ministère de la culture.